

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ABC Audit & Conseil représenté par M. Walid AMOR.

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2021	31/12/2020
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	214 702 142,313	157 190 281,904
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		39 623 838,197	39 725 126,872
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		163 487 242,462	102 640 806,475
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		11 591 061,654	14 824 348,557
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	75 710 731,561	141 150 481,415
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	66 063 068,774	141 150 192,230
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	9 647 662,787	289,185
AC3	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	AC3-A	1 689 305,852	0,000
TOTAL ACTIF			292 102 179,726	298 340 763,319
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	318 997,493	129 652,173
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	2 690 741,023	85 480,619
TOTAL PASSIF			3 009 738,516	215 132,792
ACTIF NET			289 092 441,210	298 125 630,527
CP1	CAPITAL	CP1	274 503 202,417	283 556 794,334(*)
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	14 589 238,793	14 568 836,193(*)
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		16 518 165,308	13 337 684,029
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		-1 928 926,515	1 231 152,164
ACTIF NET			289 092 441,210	298 125 630,527
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			292 102 179,726	298 340 763,319

**ETAT DE RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021**

		Exercice clos le	Exercice clos le	
ETATS DE RESULTAT COMPARES		31/12/2021	31/12/2020	
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	10 181 844,991	8 382 335,022
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		2 499 270,816	2 674 800,170
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		7 057 074,273	5 302 347,065
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		625 499,902	405 187,787
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	8 330 960,960	6 642 607,418
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		889 703,210	971 802,014
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		3 423 169,292	3 815 485,171
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		2 157 310,638	1 838 287,893
PR2-D	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREE		1 860 777,820	17 032,340
REVENUS DES PLACEMENTS			18 512 805,951	15 024 942,440
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 590 758,137	-1 342 462,675
REVENU NET DES PLACEMENTS			16 922 047,814	13 682 479,765
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-403 882,506	-344 795,736
RESULTAT D'EXPLOITATION			16 518 165,308	13 337 684,029
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 928 926,515	1 231 152,164
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE			14 589 238,793	14 568 836,193
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1 928 926,515	-1 231 152,164
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		162 745,680	288 440,192
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		322 782,308	197 199,155
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			17 003 693,296	13 823 323,376

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021**

		Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	17 003 693,296	13 823 323,376
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	16 518 165,308	13 337 684,029
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	162 745,680	288 440,192
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	322 782,308	197 199,155
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-26 036 882,613	50 191 054,530
	SOUSCRIPTIONS	255 843 237,060	274 576 206,116
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	183 953 000,000	207 046 200,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	305 603,849	-182 653,815
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	65 889 256,822	60 005 420,491
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX. EN COURS (S)	5 695 376,389	7 707 239,440
	RACHATS	-281 880 119,673	-224 385 151,586
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-201 708 000,000	-169 046 000,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-335 616,847	129 268,469
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-72 212 199,922	-48 992 332,779
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX. EN COURS (R)	-7 624 302,904	-6 476 087,276
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-9 033 189,317	64 014 377,906
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	298 125 630,527	234 111 252,621
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	289 092 441,210	298 125 630,527
AN5	NOMBRE D' ACTIONS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	2 197 237	1 817 235
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	2 019 687	2 197 237
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	135,682	128,828
B-	FIN DE L'EXERCICE	143,137	135,682
AN6	TAUX DE RENDEMENT	5,49%	5,32%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2021

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du C.M.F. N° 12-2005 en date du 18 Mai 2005 et a été créée le 09 Aout 2006.

La SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2021 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société détient des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2021. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-4 Traitement des opérations de pension livrée :

- Titres mis en pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif net
Obligations de sociétés		37 952 400,000	39 623 838,197	13,71%
AMEN BANK 2021/1 SUB	30 000	3 000 000,000	3 144 471,689	1,09%
ATB 2007/1 (25ans)	3 000	132 000,000	137 263,176	0,05%
ATB SUB 2017 A	78 000	6 161 600,000	6 492 333,974	2,25%
ATL 2015/1	10 000	200 000,000	205 918,685	0,07%
ATL 2015/2 C	10 000	400 000,000	421 063,014	0,15%
ATL 2016/1	10 000	400 000,000	412 773,699	0,14%
ATL 2017/1 A	5 000	100 000,000	104 832,000	0,04%
ATL 2018/1 B	10 000	400 000,000	412 418,707	0,14%
ATL 2019/1 A	5 000	300 000,000	301 983,123	0,10%
ATL 2021-1 A	10 000	1 000 000,000	1 002 524,932	0,35%
ATL SUB 2017	20 000	1 200 000,000	1 215 999,123	0,42%
ATTIJARI BANK 2017 SUB/A	30 000	600 000,000	620 922,740	0,21%
ATTIJARI BANK 2015 SUB/B	10 000	200 000,000	202 071,233	0,07%
ATTIJARI LEASE 2018/1 B	20 000	800 000,000	829 919,036	0,29%
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1 A	10 000	800 000,000	806 290,411	0,28%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	198 800,000	207 484,712	0,07%
ATTIJARI LEASING 2016-1/B	10 000	400 000,000	410 939,178	0,14%
ATTIJARI LEASING 2016/2	10 000	200 000,000	210 194,411	0,07%
BH SUB 2021-2 C	20 000	2 000 000,000	2 029 518,904	0,70%
BH SUB 2016-1	10 000	400 000,000	415 780,822	0,14%
BH SUB 2018-1 A	20 000	800 000,000	836 949,736	0,29%
BNA SUB 2018-1 A	20 000	800 000,000	820 784,226	0,28%
BNA SUB 2017-1 A	5 000	100 000,000	103 568,219	0,04%
BTE 2016 A	5 000	100 000,000	105 530,740	0,04%
CIL 2016/2	20 000	400 000,000	421 041,096	0,15%
CIL 2017-1	30 000	600 000,000	618 789,699	0,21%
MEUBLATEX 2015	9 000	360 000,000	371 459,192	0,13%
MODERN LEASING SUB 2018-1 A	20 000	800 000,000	836 800,414	0,29%
STB 2020-1 A	20 000	1 600 000,000	1 695 736,986	0,59%
TL 2015-2 B	20 000	800 000,000	841 174,795	0,29%
TL 2017-2 B	50 000	4 000 000,000	4 235 081,644	1,46%
TL SUB 2018 A	10 000	600 000,000	640 992,374	0,22%
TL SUB 2018 B	10 000	1 000 000,000	1 070 615,417	0,37%
TLF 2019/1A	10 000	600 000,000	621 964,395	0,22%
TLF 2021/1	23 000	2 300 000,000	2 427 625,425	0,84%
TLF SUB 2020	20 000	2 000 000,000	2 151 419,178	0,74%
TLF SUB 2021/1	20 000	2 000 000,000	2 027 923,288	0,70%
UIB SUB 2016/A	10 000	200 000,000	211 677,804	0,07%
AC1-B Emprunts d'Etat		156 567 266,000	163 487 242,462	56,55%
Obligations d'Etat		47 000 000,000	48 350 239,124	16,72%
Emprunt national T1 2021	250 000	25 000 000,000	25 887 232,877	8,95%
Emprunt national T2 2021	170 000	17 000 000,000	17 419 699,726	6,03%
Emprunt national T3 2021	50 000	5 000 000,000	5 043 306,521	1,74%
Bons du Trésor Assimilables		109 567 266,000	113 690 748,797	39,33%
BTA 6% AVRIL 2024	4 070	3 925 686,000	4 067 091,041	1,41%
BTA 6% JANVIER 2024	11 700	11 231 180,000	11 776 742,740	4,07%
BTA 6% JUIN 2023	5 195	4 957 550,000	5 094 185,616	1,76%
BTA 6% OCTOBRE 2023	7 500	6 974 500,000	7 054 390,411	2,44%
BTA 6,3 MARS 2026	9 200	8 537 370,000	8 913 395,425	3,08%
BTA 6,3 OCTOBRE 2026	5 500	5 315 750,000	5 375 746,712	1,86%
BTA 6.6% MARS 2027	7 600	7 131 170,000	7 436 802,438	2,57%
BTA 6.7% AVRIL 2028	13 480	12 837 920,000	13 358 536,066	4,62%

BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	23 800	24 351 390,000	25 200 834,822	8,72%
BTA 6.5 % JUIN 2025 (1)	5 000	4 662 500,000	4 821 015,069	1,67%
BTA 7.5 % JANVIER 2028 (1)	15 600	14 243 300,000	15 143 431,397	5,24%
BTA 7.50% DECEMBRE 2028 (1)	5 980	5 398 950,000	5 448 577,060	1,88%
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA (2)			1 446 254,540	0,50%
AC1-C Titre des OPCVM		11 446 705,396	11 591 061,654	4,01%
SICAV TRESOR	92 610	9 446 653,460	9 586 246,320	3,32%
SICAV AXIS TRESORERIE	18 245	2 000 051,936	2 004 815,335	0,69%
Total du portefeuille titres		205 966 371,396	214 702 142,313	74,27%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2021, à **165 953,800 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

(2) Ce montant s'élevant au 31/12/2021 à **1 446 254,540 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant, constituant une plus-value potentielle, a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31/12/2020	150 368 266,748	5 228 196,202	1 593 818,954	157 190 281,904	
Acquisitions de l'exercice					
- Obligations de sociétés	10 300 000,000			10 300 000,000	
- Emprunts national	47 000 000,000			47 000 000,000	
- Emprunts d'Etat (BTA)	29 503 215,460			29 503 215,460	
- Autres Valeurs (OPCVM)	13 991 361,032			13 991 361,032	
Remboursement et cessions de l'exercice					
- Remboursement / Obligations de sociétés	-10 352 000,000			-10 352 000,000	0,000
- Remboursement / Emprunt National	0,000			0,000	0,000
- Remboursement / Emprunts d'Etat (BTA)	-17 645 149,460			-17 645 149,460	301 301,360
- Cessions des autres valeurs (OPCVM)	-17 199 322,386			-17 199 322,386	30 279,817
Variation des plus ou moins- valeurs latente			162 745,646	162 745,646	
Variations des intérêts courus		1 751 010,117		1 751 010,117	
Soldes au 31/12/2021	205 966 371,394	6 979 206,319	1 756 564,600	214 702 142,313	331 581,177

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **10 181 844,991 Dinars** au 31/12/2021 contre **8 382 335,022 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Revenus des obligations de sociétés	2 499 270,816	2 674 800,170
Intérêts courus	-49 288,674*	-220 009,288
Intérêts échus	2 548 559,490	2 894 809,458
Revenus des Emprunts d'Etat	7 057 074,273	5 302 347,065
Intérêts courus	1 711 815,229	-253 206,553
Intérêts échus	5 345 259,044	5 555 553,618
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	625 499,902	405 187,787
Dividendes	625 499,902	405 187,787
Total	10 181 844,991	8 382 335,022

(*) Ce solde est négatif étant donné que le montant des intérêts courus de l'exercice précédent (reportés) est supérieur à celui des intérêts courus de l'exercice en cours.

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **66 063 068,774 Dinars**, contre **141 150 192,230 Dinars** au 31/12/2020 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Bons du Trésor à Court Terme	0,000	29 161 777,336
Certificats de Dépôt	26 484 552,999	82 449 239,553
Autres placements (Dépôt à terme)	15 003 813,698	21 523 064,316
Prise en pension livrée	24 574 702,077	8 016 111,025
Total	66 063 068,774	141 150 192,230

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an				26 457 391,365	26 484 552,998	9,16%
CDP 10J 01/01/2022	7,25	BIAT	10	4 991 960,635	5 000 000,000	1,73%
CDP 10J 02/01/2022	7,25	BIAT	6	2 995 176,381	2 999 516,764	1,04%
CDP 10J 03/01/2022	7,25	BIAT	8	3 993 568,508	3 998 711,630	1,38%
CDP 10J 04/01/2022	7,25	BIAT	9	4 492 764,571	4 497 826,313	1,56%
CDP 10J 05/01/2022	7,25	BIAT	4	1 996 784,254	1 998 712,149	0,69%
CDP 10J 06/01/2022	7,25	BIAT	2	998 392,127	999 195,255	0,35%
CDP 10J 09/01/2022	7,25	BIAT	9	4 492 764,571	4 494 209,329	1,55%
CDP 10J 10/01/2022	7,25	BIAT	5	2 495 980,318	2 496 381,558	0,86%

AC2-A-2 Dépôt à Terme :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme				15 000 000,000	15 003 813,698	5,19%
DAT 90J 30/03/2022	7,25	BIAT	1	9 000 000,000	9 002 860,274	3,11%
DAT 90J 31/03/2022	7,25	BIAT	1	6 000 000,000	6 000 953,425	2,08%

AC2-A-3 Pension livrée :

Désignation	Taux	Banque	Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
Pension livrée				24 496 692,886	24 574 702,077	8,50%
Prise en pension livrée 2731 BTA 7.3% décembre 2027 20J- 12/01/2022	7,50	AB	23/12/2021	2 499 957,400	2 504 644,820	0,87%
Prise en pension livrée 4215 BTA 7.4% Février 2030 20-J-13/01/2022	7,50	AB	24/12/2021	3 999 422,959	4 006 088,664	1,39%
Prise en pension livrée 2104 BTA 7.4% Février 2030 18J-14/01/2022	7,50	AB	27/12/2021	1 999 774,181	2 001 857,279	0,69%
Prise en pension livrée 6330 BTA 7.4% Février 2030 30J-19/01/2022	7,50	AB	20/12/2021	5 999 218,479	6 014 216,525	2,08%
Prise en pension livrée 5483 BTA 8.0% Novembre 2030 90J- 24/02/2022	7,50	AB	26/11/2021	4 999 144,027	5 036 637,607	1,74%
Prise en pension livrée 5167 BTA 6.5% Juin 2025 30J-19/01/2022	7,25	BT	20/12/2021	4 999 175,840	5 011 257,182	1,73%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **9 647 662,787 Dinars** représentant les avoirs en banque.

AC3-A. Autres Créances D'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **1 689 305,852 Dinars** représentant les sommes à recouvrer au titre des souscriptions.

PR- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **8 330 960,960 Dinars** au 31/12/2021 contre **6 642 607,418 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Revenus	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Revenus des Bons du Trésor à CT	889 703,210	971 802,014
Intérêts courus	-791 764,315 *	529 012,795
Intérêts échus	1 681 467,525	442 789,219
Revenus des Certificats de Dépôt	3 423 169,292	3 815 485,171
Intérêts courus	-100 129,107	69 748,782
Intérêts échus	3 523 298,399	3 745 736,389
Revenus des dépôts à Terme	2 157 310,638	1 838 287,893
Intérêts courus	-178 282,957 *	-358 840,119 *
Intérêts échus	2 335 593,595	2 197 128,012
Revenus de prises en pension livrée	1 860 777,820	17 032,340
Intérêts courus	60 976,851	17 032,340
Intérêts échus	1 799 800,969	0,000
Total	8 330 960,960	6 642 607,418

(*) Ce solde est négatif étant donné que le montant des intérêts courus de l'exercice précédent (reportés) est supérieur à celui des intérêts courus de l'exercice en cours.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **3 009 738,516 Dinars** contre **215 132,792 Dinars** au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
PA 1	Opérateurs créditeurs	318 997,493	129 652,173
PA 2	Autres créditeurs divers	2 690 741,023	85 480,619
Total		3 009 738,516	215 132,792

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2021 à **318 997,493 Dinars** contre **129 652,173 Dinars** au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Gestionnaire	134 167,260	51 860,868
Dépositaire	50 662,973	25 930,437
Distributeurs	134 167,260	51 860,868
Total	318 997,493	129 652,173

PA 2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/12/2021 à **2 690 741,023 Dinars** contre **85 480,619 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Etat, impôts et taxes	6 421,995	20 515,494
Redevance CMF	25 210,962	25 930,153
Rémunération CAC	28 124,774	25 960,323
Jetons de présence	8 048,511	5 999,286
Provision pour charges diverses	4 682,446	7 075,363
Sommes à payer au titre de rachats	2 618 252,335	0,000
Total	2 690 741,023	85 480,619

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2021 à **1 590 758,137 Dinars** contre **1 342 462,675 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	636 303,252	536 985,066
Rémunération du dépositaire	318 151,633	268 492,543
Rémunération des distributeurs	636 303,252	536 985,066
Total	1 590 758,137	1 342 462,675

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2021 à **403 882,506 Dinars** contre **344 795,736 Dinars** au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Redevance CMF	318 146,874	268 489,790
Impôts et Taxes	45 073,462	39 579,602
Rémunération CAC	27 130,815	24 747,804
Jetons de Présence	5 993,114	5 999,838
Publicité et Publication	6 017,129	4 727,471
Diverses charges d'exploitation	1 521,112	1 251,231
Total	403 882,506	344 795,736

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2021 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01 (en nominal)	2021	2020
· Montant	219 723 700,000	181 723 500,000
· Nombre de titres émis	2 197 237	1 817 235
· Nombre d'actionnaires	4 760	4 722
Souscriptions réalisées (en nominal)		
· Montant	183 953 000,000	207 046 200,000
· Nombre de titres émis	1 839 530	2 070 462
Rachats effectués (en nominal)		
· Montant	201 708 000,000	169 046 000,000
· Nombre de titres rachetés	2 017 080	1 690 460
Capital au 31/12	274 503 202,417	283 556 794,334
· Montant en nominal	201 968 700,000	219 723 700,000
· Sommes non capitalisables (1)	609 039,231	153 524,241
· Sommes capitalisées (2)	71 925 463,186	63 679 570,093
· Nombre de titres	2 019 687	2 197 237
· Nombre d'actionnaires	2 673	4 760

Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/12/2021 à **609 039,231 Dinars** et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	153 524,241	-278 729,760
1- Résultat non capitalisables de l'exercice	485 527,988	485 639,347
□ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	162 745,680	288 440,192
□ +/- values réalisées sur cession de titres	322 782,308	197 199,155
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-30 012,998	-53 385,346
□ Aux émissions	305 603,849	-182 653,815
□ Aux rachats	-335 616,847	129 268,469
Total des sommes non capitalisables	609 039,231	153 524,241

(1) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2021 à **71 925 463,186 Dinars** et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	63 679 570,093	40 326 591,700
1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	14 568 836,193*	12 339 890,681
2- Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-6 322 943,100	11 013 087,712
□ Aux émissions	65 889 256,822	60 005 420,491
□ Aux rachats	-72 212 199,922	-48 992 332,779
Total des sommes capitalisées	71 925 463,186	63 679 570,093

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2020 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 28/04/2021 statuant sur les états financiers de l'exercice 2020 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2020	13 337 684,029
Régularisation du résultat capitalisable	1 231 152,164
Sommes capitalisées – Exercice 2020	14 568 836,193

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31/12/2021 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Résultat capitalisable de l'exercice	16 518 165,308	13 337 684,029
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	-1 928 926,515	1 231 152,164
Sommes capitalisables	14 589 238,793	14 568 836,193

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	9,166	6,838	8,274	7,009	5,311
Charges de gestion des placements	-0,788	-0,611	-0,683	-0,640	-0,547
Revenu net des placements	8,379	6,227	7,590	6,369	4,764
Autres charges d'exploitation	-0,200	-0,157	-0,177	-0,165	-0,368
Résultat d'exploitation	8,179	6,070	7,413	6,204	4,396
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,955	0,560	-0,623	-0,452	0,147
Sommes capitalisables de l'exercice	7,224	6,631	6,790	5,752	4,543
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,955	-0,560	0,623	0,452	-0,147
Variation des +/- valeurs potentielles/titres	0,081	0,131	0,311	0,193	0,237
Plus ou moins-valeurs réalisées / cession de titres	0,160	0,090	-0,066	0,068	-0,133
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	-0,002	0,000
+/- valeurs sur titres et frais de négociations	0,240	0,221	0,245	0,259	0,104
Résultat net de l'exercice	8,419	6,291	7,658	6,463	4,500
Résultat non capitalisable de l'exercice	0,240	0,221	0,245	0,259	0,104
Régularisation du résultat non capitalisable	-0,009	0,002	-0,016	-0,016	0,007
Sommes non capitalisables de l'exercice	0,232	0,223	0,229	0,243	0,111
Distribution des dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	143,137	135,682	128,828	121,808	115,812

5-2 Ratio de gestion des placements

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,500%	0,500%	0,500%	0,500%	0,500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,127%	0,128%	0,130%	0,129%	0,336%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen :	5,194%	4,968%	5,427%	4,846%	4,019%
Actif net moyen (en DT)	318 053 907,742	268 489 034,622	248 244 423,446	248 200 889,207	219 779486,549

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

Il est à noter qu'en vertu de la convention de délégation de la gestion administrative et comptable des OPCVM gérés, conclue en date du 24/12/2021 entre TUNISIE VALEUR ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS, cette dernière a été désignée comme gestionnaire administratif et comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Ce changement, dument agréé par le CMF, entre en vigueur à compter du 03/01/2022.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, depuis le 1er janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

5-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SICAV conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note **3.2** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la SICAV dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SICAV.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 6, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la SICAV.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Une lettre de direction traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remise à la Direction Générale.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE avec la réglementation en vigueur.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV Patrimoine Obligataire des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 23 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :
ABC AUDIT & CONSEIL
Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2021 :

1. En vertu de la convention de gestion (commerciale, administrative, comptable et financière) conclue avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) qui a été mise à jour en date du 18/12/2015 et entrée en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » supporte une commission de gestion annuelle de 0,20% TTC de son actif net calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Au titre de l'exercice 2021, les frais de gestion se sont élevés à 636 303,252 DT.

2. En vertu de la convention de dépôt conclue avec la « BIAT » qui a été mise à jour en date du 18/12/2015 et entrée en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » supporte une commission de dépôt annuelle de 0,10% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Au titre de l'exercice 2021, les frais de dépôt se sont élevés à 318 151,633 DT.

3. En vertu des conventions de distribution signées avec « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT), « BIAT » et « BIAT CAPITAL », qui ont été mises à jour en date du 18/12/2015 et entrées en vigueur à partir de l'exercice 2016, la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » supporte une commission de distribution de 0,20% (TTC) de son actif net calculée quotidiennement. La part de chaque distributeur de cette commission est calculée au prorata de sa distribution.

Une nouvelle convention tripartite a été conclue en date du 9 juillet 2021, par « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » avec « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » et « TUNISIE VALEURS », selon laquelle « TUNISIE VALEURS » est désignée comme étant un nouveau distributeur des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » en remplacement de « BIATCAPITAL » et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de « BIATCAPITAL » par « TUNISIE VALEURS ». Cette nouvelle convention maintient les mêmes modalités de calcul et de paiement de la commission de distribution que celle antérieurement conclue avec « BIAT CAPITAL ».

Les frais de distribution au titre de l'exercice 2021 se sont élevés à 636 303,252 DT et sont répartis entre les distributeurs comme suit :

Distributeur	Montant au 31.12.2021
TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	52 937,357
BIAT	501 396,063
TUNISIE VALEURS	81 969,832
Total	636 303,252

4. La « Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT » abrite au niveau de son siège social, sis à 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis, le siège social de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » sans contrepartie financière et ce depuis la constitution.

II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence constatés en charge au titre de l'exercice 2021 totalisent un montant brut de 5 993,114 DT. De même, le montant payé en 2021 au titre des jetons de présence de l'exercice 2020 s'est élevé à 6 000,000 DT en brut.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 23 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR